



## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT NO 2024-206 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 2010-104

---

**AVIS** vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2024, ses membres ont adopté le règlement no 2024-206 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Compton et abrogeant le règlement no 2010-104 ;

**QUE** ce règlement a pour objet d'encadrer les séances du conseil municipal conformément au projet de loi 57, Loi édictant la *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2024, chapitre 24), notamment en ce qui a trait aux périodes de questions ainsi qu'aux participations à distance des membres aux séances du conseil municipal ;

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être obtenu moyennant paiement des frais exigibles, ou peut être consulté à la page *Conseil municipal* du site internet de la Municipalité ;

Donné à Compton, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

---

André Martel  
Greffier-trésorier  
Directeur général